

Nouvelle-Zélande^{2 11}
 Oman
 Ouganda⁷
 Pakistan²
 Panama^{2 5}
 Papouasie-Nouvelle-Guinée³
 Paraguay²
 Pays-Bas
 Pérou²
 Philippines
 Pologne
 Portugal^{2 12}
 Qatar
 République arabe syrienne
 République centrafricaine²
 République démocratique allemande
 République démocratique populaire Lao
 République dominicaine⁷
 Roumanie²
 Royaume-Uni¹³
 Rwanda^{2 5}
 Sainte-Lucie⁷
 Saint-Marin²
 Saint-Vincent-et-Grenadines
 Sao Tomé-et-Principe
 Sénégal^{2 6}
 Seychelles⁴
 Sierra Leone
 Singapour
 Somalie^{6 7}
 Soudan
 Sri Lanka
 Suède
 Suisse
 Suriname²
 Swaziland
 Tchad
 Tchécoslovaquie
 Thaïlande
 Togo²
 Tonga^{2 6}
 Trinité-et-Tobago²
 Tunisie
 Turquie^{2 6}
 Tuvalu⁷
 Ukraine, R.S.S.
 Union des Républiques socialistes
 soviétiques
 Uruguay
 Vatican, État de la Cité du
 Venezuela²
 Viet Nam⁷
 Yémen démocratique
 Yémen, République arabe du²
 Yougoslavie
 Zaïre²
 Zambie
 Zimbabwe
 100

NOTES:

- ¹Applicable au Land de Berlin
²Règlements généraux et Convention de 1979 provisoirement en vigueur
³Avec une réserve
⁴Applicable à tous territoires
⁵Protocoles en vigueur provisoirement

- ⁶Deuxième Protocole additionnel en vigueur provisoirement
⁷N'est pas signataire des règlements généraux ni de la convention de 1979
⁸S'applique aux territoires des États-Unis et à toutes les régions dont les relations internationales sont assurées par les États-Unis
⁹Avec une déclaration
¹⁰Non-signataire aux deuxième Protocole
¹¹Extension à: îles Cook, y compris Nioué et îles Tokélaou
¹²S'applique à l'ensemble du territoire national du Portugal
¹³S'applique aux îles Anlo-Normandes et à l'île de Man ainsi qu'aux territoires d'outre-mer dont les relations internationales sont assurées par le Royaume-Uni

Troisième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union Postale Universelle
 Fait à Hambourg le 1er janvier 1986
 En vigueur pour le Canada le 8 janvier 1987

PARTIES:

Afghanistan
 Algérie
 Allemagne, République fédérale d'¹
 Autriche
 Bangladesh
 Canada
 Chili
 Chine
 Corée, République de
 Corée, République populaire démocratique de
 Espagne
 États-Unis
 Finlande
 France
 Guatemala
 Hongrie
 Islande
 Italie
 Japon
 Lesotho
 Liban
 Liechtenstein
 Madagascar
 Malaisie
 Malawi
 Mexique
 Nigéria
 Norvège
 Pays-Bas¹
 Philippines
 Qatar
 République démocratique allemande
 République démocratique populaire Lao
 Roumanie
 Royaume-Uni²
 Sainte-Lucie
 Singapour
 Sri Lanka

Suisse
 Swaziland
 Tchécoslovaquie
 Thaïlande
 Tunisie

NOTES:

- ¹Applicable aux Antilles néerlandaises et Aruba
²Applicable à Anguilla, Bermude, Brunei, Gibraltar, Hong Kong, îles Caïmanes, îles Ducie et Oeno, îles Falkland, îles Henderson, îles Turques et Caïques, îles Vierges, Montserrat, Pitcairn, Saint-Hélène et dépendances, Territoire Britannique de l'Océan Indien, Territoire Britannique de l'Antarctique

Convention Postale Universelle, Protocole Final Règlement d'exécution — formules
 Fait à Hambourg le 27 juillet 1984
 En vigueur pour le Canada le 8 janvier 1987

PARTIES:

Afghanistan¹
 Algérie
 Allemagne, République fédérale d'¹
 Autriche
 Bangladesh
 Belgique¹
 Benin¹
 Botswana¹
 Bulgarie¹
 Canada¹
 Chili¹
 Chine
 Corée, République de¹
 Corée, République populaire démocratique de¹
 Danemark¹
 Espagne
 États-Unis
 Finlande¹
 France
 Guatemala
 Hongrie
 Islande
 Italie
 Japon
 Jordanie
 Lesotho¹
 Liban
 Liechtenstein
 Luxembourg
 Madagascar
 Malaisie¹
 Malawi¹
 Mexique¹
 Nigéria
 Norvège
 Pays-Bas^{1 2}
 Philippines
 Qatar
 République démocratique allemande¹